



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- Inscription et paiement :

Les cours enfants, ados et adultes sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, l'École de danse garantie un minimum de 33 semaines de cours annuels.

Le nombre d'élèves étant limité dans chaque cours, vous vous engagez à venir toute l'année. Par conséquent une année commencée est due. **Aucun remboursement ne sera effectué**, y compris dans le cas où l'École de danse ne pourrait plus ouvrir en raison d'un événement indépendant de sa volonté (épidémie, conditions météorologiques, etc.).

Le paiement du montant total des cotisations peut se faire par virement bancaire, par chèque(s) ou espèces, avec possibilité d'étaler le paiement par chèque en 1 ou 3 fois. Les dates d'encaissement des chèques sont définies lors de l'inscription.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles selon la disponibilité des cours concernés, dans ce cas un prorata sera calculé sur le montant total de la cotisation.

L'inscription ne sera validée qu'une fois la fiche d'inscription dûment complétée et signée, et une fois le règlement du montant total de l'adhésion réalisé.

Chaque adhérent s'engage à avoir une assurance responsabilité civile et donner un certificat médical de moins d'un an lors de l'inscription.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

2- Conditions d'accès aux cours de danse :

Seuls les adhérents inscrits et à jour de leurs cotisations et adhésion sont acceptés pendant les cours. L'accès aux vestiaires et au studio de danse sont exclusivement réservés aux élèves et au professeur.

Pour garantir la sécurité des élèves et favoriser un apprentissage optimal, **la présence de spectateurs pendant les cours n'est pas autorisée**, sauf accord préalable du professeur. Une porte ouverte sera organisée juste avant les vacances de Noël.

Les parents s'engagent à respecter et à soigner la tenue imposée :

ÉVEIL 1 & ÉVEIL 2 :

- Legging noir
- Tee-shirt blanc uni à manches courtes et proche du corps
- Pieds nus

INITIATION 1:

Filles :

- Justaucorps : Marque DEGAS, modèle JUSTAUCORPS 95 à bretelles fines, couleur : glacier, matière : lycra, non plissé
- Cache-cœur de couleur noir
- Legging noir
- Pieds nus

Garçons :

- T-shirt de danse blanc col en V
- Legging noir
- Pieds nus

INITIATION 2:

Filles :

- Justaucorps : Marque DEGAS, modèle JUSTAUCORPS 95 à bretelles fines, couleur : ancre, matière : lycra, non plissé
- Cache-cœur de couleur noir
- Legging noir
- Pieds nus

Garçons :

- T-shirt de danse blanc col en V
- Legging noir
- Pieds nus

DANSE CLASSIQUE :

- CLASSIQUE 1 : Tunique avec jupette intégrée à bretelles fines, Marque DEGAS, modèle TUNIQUE 25, couleur : blanc, matière lycra, non plissé, collants de danse avec pieds couleur rose pale, 1/2 pointes bi semelles en tissu. Cache-cœur de couleur blanc, noir ou rose.
- CLASSIQUE 2 : Tunique avec jupette intégrée à bretelles larges, Marque DEGAS, modèle TUNIQUE 26, couleur : églantine, matière lycra, non plissé, collants de danse avec pieds couleur rose pale, 1/2 pointes bi semelles en tissu. Cache-cœur de couleur blanc ou noir.
- CLASSIQUE 3 : Justaucorps à bretelles larges, Marque DEGAS, modèle JUSTAUCORPS 961, couleur : nuit, matière lycra, plissé devant et arrière, collants de danse avec pieds couleur rose pale, 1/2 pointes bi semelles en tissu. Jupette facultative, référence : Artiligne Lisette, couleur indigo. Cache-cœur de couleur blanc ou noir.
- CLASSIQUE 4 : Justaucorps à bretelles larges, Marque DEGAS, modèle JUSTAUCORPS 961, couleur : raisin, matière lycra, plissé devant et arrière, collant de danse avec pieds ou convertible rose pale, 1/2 pointes bi semelles en tissu. Jupette facultative, référence : jupette 130, couleur raisin. Cache-cœur de couleur blanc ou noir.
- CLASSIQUE Ados / Adultes : Justaucorps noir à bretelles au choix de l'élève, collants de danse, 1/2 pointes en tissu.
- Pour les garçons : T-shirt de danse blanc col en V, collants de danse noir avec pieds, chaussons en toile noire bi-semelle élastiques.
- Enfants en concours : Justaucorps choisi avec le professeur, collants de danse classique, 1/2 pointes.

*Notez que les ½ pointes doivent être **impérativement** en tissu, bi semelles avec élastique autour du pied. **Le chignon est obligatoire. Pas de mèche sur le front, prévoir bandeau.***

JAZZ :

- Tenue adaptée à la discipline : Legging noir / short noir
- T-shirt proche du corps
- Pieds nus ou pédilles couleur peau
- Genouillères

JAZZ FUNK :

- Tenue adaptée à la discipline
- Baskets de couleur blanche et à semelle blanche propres obligatoires réservées exclusivement à un usage intérieur

PBT :

- Legging, tenue adaptée à la discipline
- Pieds nus

BARRE AU SOL :

- Legging, tenue adaptée à la discipline

Il est conseillé d'inscrire le nom de l'élève sur les vêtements afin de faciliter la restitution en cas d'oubli. Pas de chewing-gum pendant les activités. Il est vivement préconisé (pour les plus jeunes) de passer aux toilettes avant le début du cours et d'emmener sa propre bouteille d'eau (pas de collation).

3- Spectacle de fin d'année :

Dans la mesure du possible, l'école de danse Mélanie Piedsnoirs organisera un spectacle tous les ans auquel peuvent participer tous les élèves qui le souhaitent. **La participation au spectacle n'est pas obligatoire, mais en cas de participation de l'élève, sa présence est impérative aux répétitions générales.**

L'École de danse Mélanie Piedsnoirs se réserve le droit de refuser la participation d'un élève au spectacle de fin d'année si celui-ci n'est pas présent lors des répétitions générales ou trop absent lors des cours qui précèdent le spectacle.

Les places pour assister au spectacle seront payantes y compris pour les familles d'élève(s) et les enfants.

4- Hygiène et propreté :

Pour le bon déroulement des cours et par respect envers le professeur et les autres élèves, il est impératif de veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène corporelle élémentaire (tenue propre, déodorant...) L'accès au cours sera refusé à tout élèves ne se présentant **pas dans une tenue propre et correcte.**

5- Responsabilité :

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir le récupérer. Dans le cas où l'enfant viendrait et repartirait seul, la responsabilité de l'École de danse ne pourra être engagée (notamment en cas d'absence du professeur). L'École de danse Mélanie Piedsnoirs décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu à un enfant en dehors des heures d'activités auquel il est inscrit et hors de la présence du professeur. L'École de danse décline également toute responsabilité en cas de vols ou dégradations que pourraient subir ses adhérents dans le hall d'entrée, le vestiaire ou le studio de danse.

6- Droit à l'image :

L'école de danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou futur, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité, sur tout que ce soit. Vous êtes libres de prévenir l'École, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

7- Sanctions :

Tout manquement à ce présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion.

Je soussigné(e), avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École de danse Mélanie Piedsnoirs et de m'y conformer.

À, Le/...../.....

Signature du représentant légal